

2017

Rapport annuel d'activité

sur le prix et la qualité
du service public
d'élimination des déchets



1. Le SYDOM Aveyron.....	7
Une compétence, un territoire.....	7
Une organisation et des emplois.....	8
2. Les indicateurs techniques.....	9
Les déchets transportés.....	9
Les déchets triés.....	11
Les déchets enfouis.....	12
Les déchets verts.....	15
Les produits conditionnés.....	16
3. Les indicateurs financiers.....	17
Le budget du SYDOM.....	17
Les modalités de financement.....	17
Le prix du traitement des déchets en Aveyron.....	19
Une politique tarifaire rigoureuse.....	19
Produits des droits d'accès aux centres de traitement dont la collectivité est maître d'ouvrage.....	21
Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises sous contrat.....	21
4. Les indicateurs environnementaux.....	22
Diminuer la quantité de déchets ménagers produits.....	22
Diminuer la quantité de déchets enfouis.....	23
Développer la valorisation énergétique des déchets ne pouvant être recyclés en l'état.....	24
Augmenter les quantités de déchets valorisés.....	24
Etendre progressivement les consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques.....	26
5. Un contrat départemental pour les Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA).....	27
6. Renforcer la communication.....	28
Deux campagnes de communication en 2017.....	28
La sensibilisation en milieu scolaire.....	29
Les visites des équipements de traitement et de valorisation.....	29
Des outils spécifiques pour le dispositif Éco-mobilier.....	30
Les formations destinées aux agents en charge de la collecte des déchets.....	30

ÉDITORIAL

Renouvellement et continuité tels sont les maîtres-mots de l'année 2017 au niveau de l'activité du SYDOM.

Le renouvellement s'est traduit par la mise en œuvre des statuts révisés liés à l'entrée en vigueur du nouveau schéma départemental de coopération intercommunale.

Le SYDOM est ainsi passé de 36 collectivités adhérentes à 19, tandis que le nombre d'élus au comité syndical a été ramené de 53 à 37. Parmi les 37 élus désignés par leur collectivité, 23 siégeaient déjà au sein du comité syndical et 14 nouveaux y ont fait leur entrée.

La continuité s'est quant à elle traduite par ma réélection à une très large majorité de 70,5% de voix au poste de Président.

Le témoignage de confiance de la part de mes collègues m'a conforté dans ma conviction que la gestion des déchets ne peut faire place ni à la politique politicienne, ni à la polémique.

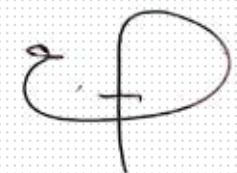
Le sujet du traitement des déchets est délicat, il doit rassembler les énergies et les compétences.

C'est à cela que je vais continuer à m'employer avec le concours des vice-présidents Florence Cayla, Elodie Gardes, Michel Bernat, Jean-Louis Denoit et celui des services du SYDOM.

Pour mieux cerner les attentes et les besoins de chaque territoire, nous sommes allés à la rencontre des acteurs locaux qui nous ont sollicités. Ces échanges ont mis en lumière la nécessité de décloisonner autant que faire se peut l'activité collecte qui échoit aux collectivités de proximité et l'activité traitement qui relève du SYDOM.

Le lancement en 2018 d'une étude territoriale de la fonction tri va s'inscrire dans cette démarche d'un partenariat gagnant-gagnant.

Patrice Couronne
Président du SYDOM



2017

LES FAITS MARQUANTS



15 Mars

Renouvellement des élus du comité syndical et réélection de M. COURONNE en tant que Président du SYDOM.



Je doute donc je trie !

Interpellation du grand public avec une campagne de communication « Je doute donc je TRIE ! » destinée à inverser la tendance et à en finir avec les idées reçues afin que le doute profite au tri.

1^{er} Novembre

Déploiement d'une benne Éco-mobilier sur 7 nouvelles déchèteries.

17 Novembre

Rencontre avec les élus de la communauté de communes du Grand Villefrancois.

5 Décembre

Rencontre avec les élus du SMICTOM Nord Aveyron.

Transformez l'essai !

L'objectif de cette campagne de communication est de faire du tri un automatisme. Il ne suffit pas de faire un simple essai en matière de tri mais plutôt de le transformer en geste systématique.

JANVIER

MARS

MAI

JUIN

SEPTEMBRE

NOVEMBRE

DECEMBRE

1^{er} Janvier

Nouveau découpage intercommunal qui permet de ramener le nombre de collectivités adhérentes de 36 à 19.



Du 5 au 30 mai

Rencontres avec les élus des communautés de communes Millau Grands Causses, Conques Marcillac et Saint-Affricain Roquefort Sept Vallons.

9 Mai

Renouvellement de la certification ISO 14001 de l'Installation de stockage des déchets non dangereux de Solozard.

10 Mai

Incendie du centre de tri de l'entreprise Braley nécessitant une orientation des déchets ménagers recyclables du Nord Aveyron vers le centre de tri de Millau.



12 Septembre

Rencontre avec les élus de la communauté de communes des Causses à l'Aubrac.

18 Septembre

Rencontre avec les élus de la communauté de communes Lévézou Pareloup.



1. Le SYDOM Aveyron

UNE COMPÉTENCE, UN TERRITOIRE

Organisme incontournable dans la gestion des déchets, le Syndicat Départemental des Ordures Ménagères de l'Aveyron (SYDOM) intervient après la collecte des déchets assurée par les collectivités de proximité (syndicats de communes, communautés de communes ou encore d'agglomération) et assure le traitement des déchets ménagers pour le compte de 282 communes représentant 272 846 habitants.



En se regroupant et en créant le SYDOM en 2000, les collectivités ont pu ainsi bénéficier d'économies d'échelle possibles grâce au principe fondateur de solidarité entre les hommes et les structures.

Le SYDOM de l'Aveyron qui s'étend ainsi sur 8 661 km² intervient après la collecte des déchets réalisée par les collectivités adhérentes.

La compétence traitement englobe les opérations suivantes :

- Le regroupement et le transport des déchets ménagers avant leur envoi vers les sites de traitement ;
- La valorisation et le recyclage ;
- L'élimination.

Le SYDOM de l'Aveyron est titulaire des contrats avec les éco-organismes pour les emballages ménagers, les imprimés non sollicités et les déchets d'éléments d'ameublement. ♦

**18 intercommunalités et
le Conseil Départemental**
282 communes
8 661 km²
272 846 habitants

UNE ORGANISATION ET **DES EMPLOIS**

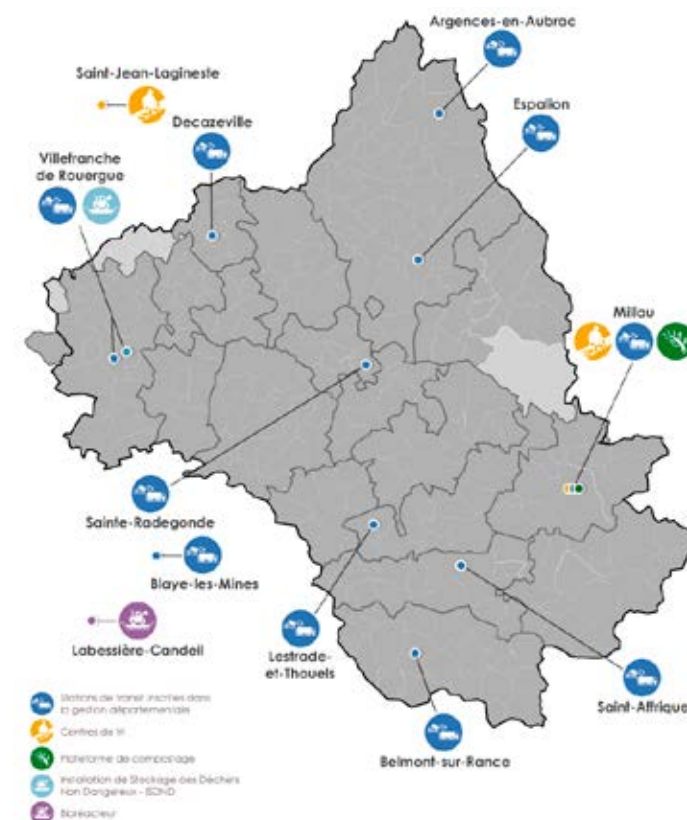
Le SYDOM fonctionne à travers un comité syndical, un bureau, des groupes de travail et des services.

Pour exercer sa compétence, le SYDOM s'est appuyé en 2017 sur différents équipements en tant que gestionnaire ou client :

- 3 centres de tri ;
- 1 plateforme de compostage des déchets verts ;
- 1 installation de stockage des déchets ;
- 1 bioréacteur ;
- 10 stations de transit.

Ce qui représente près de 100 emplois générés.

Les équipements de traitement et de valorisation :



Au 31 décembre 2017, l'effectif était de 11 personnes.

Les remplacements des agents du SYDOM sur chacun des sites représentent en cumulé un agent à temps plein. Ces remplacements sont assurés par conventionnement soit avec une collectivité soit, avec une association d'insertion.

Le SYDOM s'est appuyé sur les collectivités de proximité pour assurer le fonctionnement des stations de transit de Belmont-sur-Rance, Decazeville, Espalion, Lestrade-et-Thouels, Saint-Affrique, Argences-en-Aubrac et Villefranche-de-Rouergue. ♦



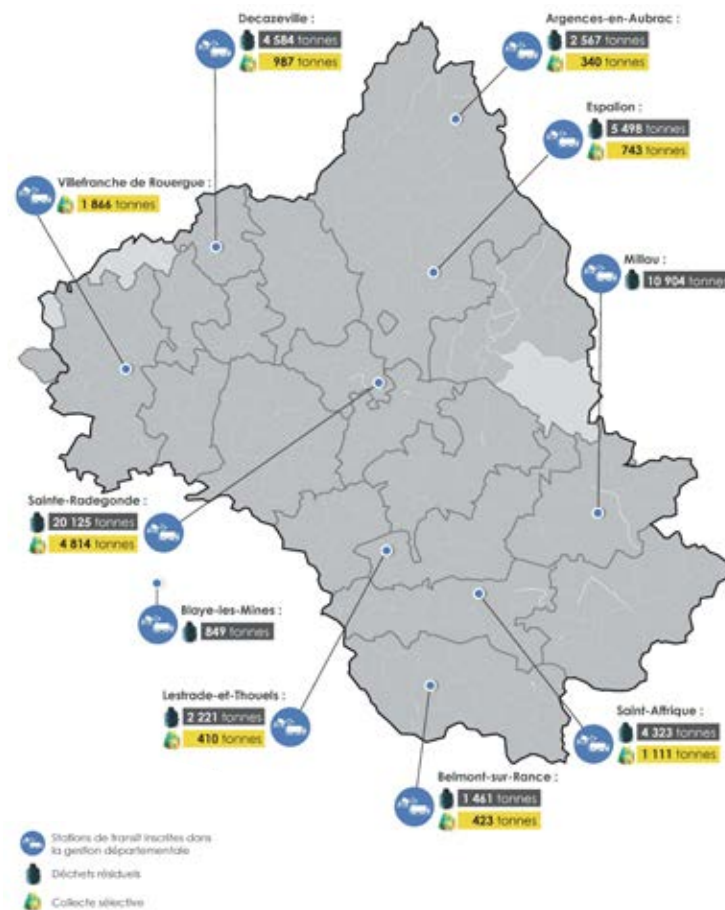
2. Les indicateurs techniques

LES DÉCHETS TRANSPORTÉS

L'éloignement parfois important des zones de collecte vers les sites d'élimination a poussé le SYDOM à mettre en place des équipements de proximité dont le but est de regrouper les déchets et d'optimiser leur transport vers les centres de tri ou les installations de stockage. Ces équipements indispensables à la maîtrise des coûts et à la réduction des impacts environnementaux liés aux transports sont appelés stations de transit.

En séparant la fonction " collecte " et la fonction " transport ", la rupture de charge réalisée dans une station de transit permet :

- Une utilisation plus rationnelle des équipements et du personnel de collecte en amont : la rotation des bennes est, en effet, facilitée puisqu'il n'y a pas à parcourir de longues distances entre deux tournées de ramassage ;
- Une économie sur le coût du transport : un camion de grande capacité fait le trajet vers le site de valorisation ou d'élimination des déchets ménagers, à la place de plusieurs bennes de collecte.
- Une réduction des nuisances liées au transport par une diminution globale du trafic ;
- Une meilleure rentabilisation du traitement en aval. En effet, en réduisant les contraintes d'éloignement, le transit peut drainer davantage de déchets sur un secteur géographique plus vaste et faciliter l'exploitation optimale des unités de traitement.



Au 31 décembre 2017, le SYDOM s'appuie sur un réseau de 10 stations de transit.

Suite à l'incendie ayant détruit le centre de tri de l'entreprise Braley, le SYDOM a réorienté vers les stations d'Espalion et de Sainte-Radegonde les déchets ménagers recyclables traités par ce site.

La station de transit de Sainte-Radegonde est exploitée en régie par le SYDOM.

La gestion de la station de transit de Millau a été confiée à un prestataire privé.

Pour les sites d'Argences-en-Aubrac, Belmont-sur-Rance, Decazeville, Espalion, Lestrade-et-Thouels, Saint-Affrique et Villefranche-de-Rouergue, ce sont les collectivités du territoire qui assurent le bon fonctionnement du transfert.

Dans une logique de proximité, le SYDOM utilise depuis janvier 2013 la station de transit de Blaye gérée par le Syndicat Mixte TRIFYL (Tarn) pour une partie des ordures ménagères de la communauté de communes du Pays Ségali.

Toutes les prestations de transport des déchets ont été confiées à des prestataires privés.

En 2017, le SYDOM a assuré le transfert et le transport de :

- 10 689 tonnes de déchets ménagers recyclables ;
- 52 532 tonnes de déchets ménagers résiduels. ♦

63 221

tonnes transportées en 2017

+ 2 146 tonnes entre 2016 et 2017



2. Les indicateurs techniques

LES DÉCHETS TRIÉS

Toutes les collectivités aveyronnaises offrent à leurs habitants le service de la collecte sélective des emballages, en porte à porte, en bacs de regroupement ou en apport volontaire.

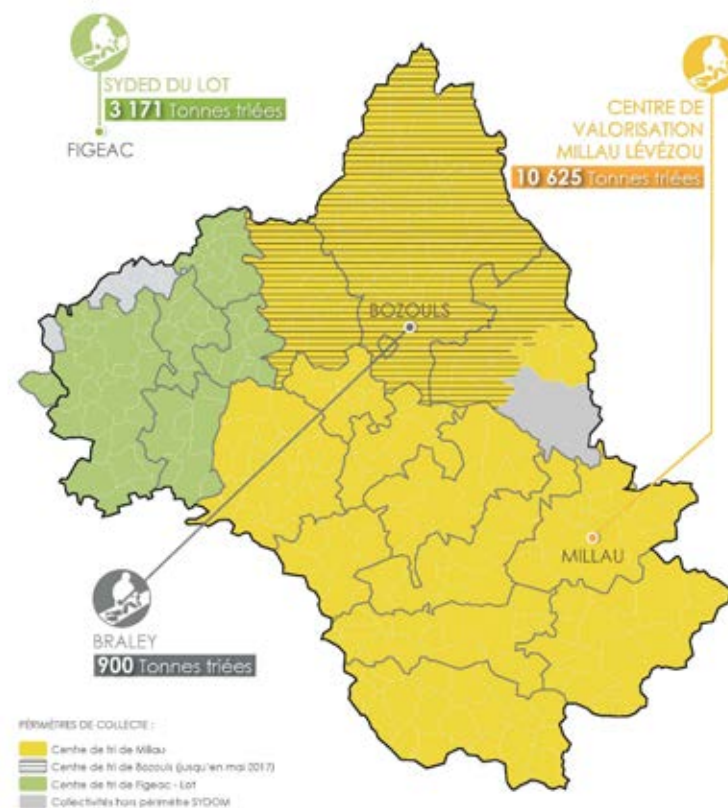
Le SYDOM a assuré le tri de 14 696 tonnes produites par 268 730 habitants grâce aux équipements suivants :

- Le centre de tri de Bozouls via la prestation réalisée par l'entreprise Braley Rouergue Loca Benne jusqu'au 10 mai 2017 ;
- Le centre de tri de Millau dont l'exploitation a été assurée par la société Véolia Propreté ;
- Le centre de tri de Figeac dans le cadre du partenariat passé avec le SYDED du Lot.

Le centre de tri de l'entreprise Braley a été détruit par un incendie le 10 mai 2017. Suite à cet incendie, le centre de tri de Millau a assuré le tri des déchets jusqu'à présent triés par le centre de tri de Bozouls.

En 2017, avec une moyenne annuelle de 54,7 kg par Aveyronnais, les produits de collecte sélective collectés ont progressé de + 2,6 kg/hab./an.

Le taux moyen d'erreurs de tri, appelées refus, a aussi augmenté. Il passe de 17,6 % en 2016 à 17,9 % pour l'année 2017. Les refus représentent tout de même 9,8 kg/hab./an contre 9,2 kg/hab./an en 2016. ♦



14 696 tonnes triées
54,7 kg/hab./an
+ 2,6 kg/hab./an entre 2016 et 2017
9,8 kg/hab./an d'erreurs de tri
+ 0,6 kg/hab./an depuis 2016

LES DÉCHETS ENFOUIS

Pour assurer l'élimination de 73 220 tonnes de déchets (dont 61 548 tonnes d'ordures ménagères), le SYDOM s'est appuyé sur :

- L'installation de stockage des déchets non dangereux de Solozard dont l'exploitation est assurée en régie ;
- Le bioréacteur de Labessière-Candeil (Tarn) dans le cadre du partenariat signé avec le Syndicat Mixte TRIFYL.

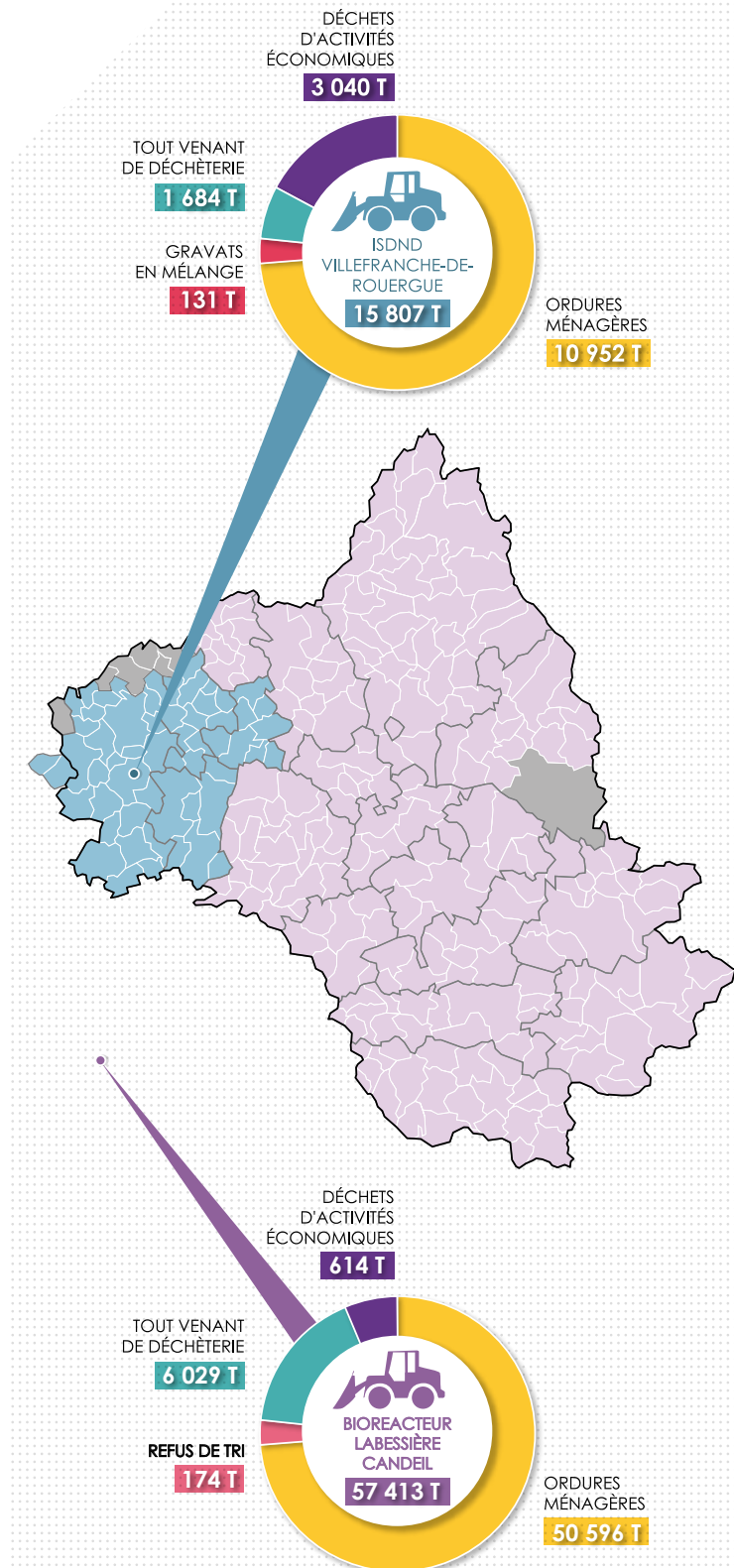
En 2017, 61 548 tonnes d'ordures ménagères ont été produites, soit une moyenne annuelle de 229 kg par Aveyronnais. La production d'ordures ménagères a baissé de - 0,8 kg/hab./an.

61 548
Tonnes d'ordures ménagères enfouies

229 kg/habitant/an
- 0,8 kg/hab./an entre 2016 et 2017

PÉRIMÈTRES DE COLLECTE :

- Déchets résiduels traités sur le bioréacteur (Labessière Candeil - Tarn)
- Déchets résiduels traités sur l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux - ISDND (Villefranche-de-Rouergue)
- Collectivités hors périmètre SYDOM



2. Les indicateurs techniques

a. Une installation de stockage des déchets de Solozard tournée vers la maîtrise des impacts sur l'environnement

Conformément au Code de l'Environnement, le SYDOM établit un rapport annuel dressant un bilan de l'activité de l'installation de stockage des déchets non dangereux de Solozard, consultable sur notre site internet : www.sydom-aveyron.com.

Le SYDOM s'est engagé dans une démarche environnementale pour son installation de stockage des déchets non dangereux de Solozard. La certification ISO 14 001 par l'organisme AFNOR Certification est effective depuis 2014.

Elle est le fruit d'une politique environnementale volontariste qui vise à :

- Prévenir toute pollution du milieu environnant.
- Respecter la législation et les autres exigences en vigueur qui nous sont applicables.
- S'inscrire dans une démarche d'amélioration continue.

Elle permet aussi à l'ensemble des clients de l'installation de stockage des déchets non dangereux de Solozard d'avoir un dégrèvement sur la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP). La certification permet d'appliquer une TGAP de 32 € HT la tonne au lieu de 40 € HT la tonne sans dégrèvement, soit une économie de 126 459 € HT pour nos clients (collectivités et entreprises).

D'autres actions concrètes sont mises en place dans le fonctionnement du site.

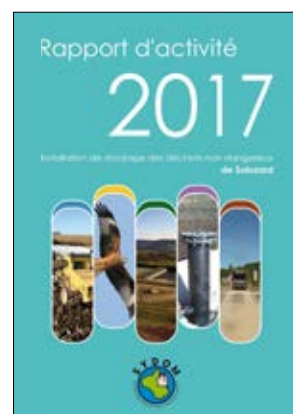
Afin de mieux maîtriser les nuisances olfactives et les envols :

- La surface exploitée de l'installation de stockage est réduite ;
- Les déchets sont recouverts chaque fin de semaine ;
- Pour les zones dont l'exploitation est achevée, la couverture définitive et le captage du biogaz sont mis en place dans les meilleurs délais.

Pendant la période d'hivernage soit d'octobre à mars, la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), par le biais de ses adhérents, alimente la placette destinée au milan royal 1 à 2 fois par semaine à partir de déchets carnés des abattoirs de Villefranche-de-Rouergue.

Il convient de rappeler que les modalités d'implantation et de gestion des placettes d'alimentation sont régies par une réglementation spécifique et font l'objet d'un agrément délivré par la préfecture à la LPO.

Les observations réalisées par les membres de la LPO ont permis de confirmer la très bonne fréquentation de la placette.



b. La transformation du déchet en ressources

La collaboration entre le SYDOM de l'Aveyron et le Syndicat Mixte TRIFYL (Tarn) s'inscrit dans une logique d'économie d'échelle et d'aménagement du territoire, et répond aux objectifs actuellement définis par la réglementation communautaire et nationale prévoyant :

- Une optimisation du transfert et du traitement des déchets ménagers et assimilés, notamment par la réduction des distances et des volumes transportés pour les déchets résiduels ;
- Une meilleure valorisation des déchets grâce, notamment, à la valorisation énergétique des déchets résiduels offerte par la technique du bioréacteur, implanté à Labessière-Candeil.

Dans le cadre du traitement des déchets ménagers résiduels de l'Aveyron, le bioréacteur de Labessière-Candeil permet de faire de nos déchets une ressource. Ainsi, en 2017, il a été produit à partir des déchets ménagers résiduels aveyronnais :



≈ 6 470 MWh d'électricité

Consommation annuelle d'une commune de 630 habitants.



≈ 11 230 kg de bio méthane carburant

TRIFYL s'est doté d'une flotte de véhicules roulant au bio méthane carburant : un camion polybenne, 12 véhicules légers et une semi-remorque.

Depuis 2011, TRIFYL et le SYDOM de l'Aveyron réalisent des campagnes de communication simultanées.

En 2017, un virage a été amorcé par TRIFYL et le SYDOM Aveyron avec une campagne de communication dont l'objectif était de rompre avec les habitudes. Le tri doit devenir systématique avec un seul mot d'ordre : Je doute donc je trie ! (voir page 28) ♦



2. Les indicateurs techniques



LES DÉCHETS VERTS

La plateforme de compostage des déchets du centre de valorisation des déchets de Millau a permis de traiter 1 960 tonnes de déchets verts et d'écouler 1 215 tonnes de compost. L'exploitation de cet équipement a été confiée à la société Véolia Propreté.

Les déchets proviennent à 88 % des collectivités du Millavois. La part de professionnels utilisant cette installation demeure minoritaire. ♦



1960 tonnes
de déchets verts
- 316 tonnes entre 2016 et 2017
1215 tonnes
de compost



LES PRODUITS CONDITIONNÉS

Le centre de valorisation a vu son activité de conditionnement de papiers, cartons ou plastiques préalablement triés, légèrement augmenter. Par conditionnement, il est entendu la compaction et la mise en « balles carrées » des produits prêts à être valorisés. Ce conditionnement permet d'optimiser le chargement et le transport.

Ainsi, en 2017, 1 015 tonnes ont été mises en balles et valorisées dont :

- 777 tonnes de cartons ;
- 234 tonnes de papiers ;
- 4 tonnes de films plastiques.

Ces produits sont issus de points d'apports volontaires ou de déchèteries gérés par les collectivités adhérentes au SYDOM et, pour une quantité moindre, d'entreprises. ♦



En 2017:
1 015 tonnes
de papiers, cartons et
plastiques
+19
tonnes entre 2016
et 2017

3. Les indicateurs financiers

LE BUDGET DU SYDOM

Le budget du SYDOM est de 30 022 581,72 €. Il s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 18 382 802,87 € pour la section de fonctionnement et 11 639 778,85 € pour la section d'investissement. ♦

LES MODALITÉS DE FINANCEMENT

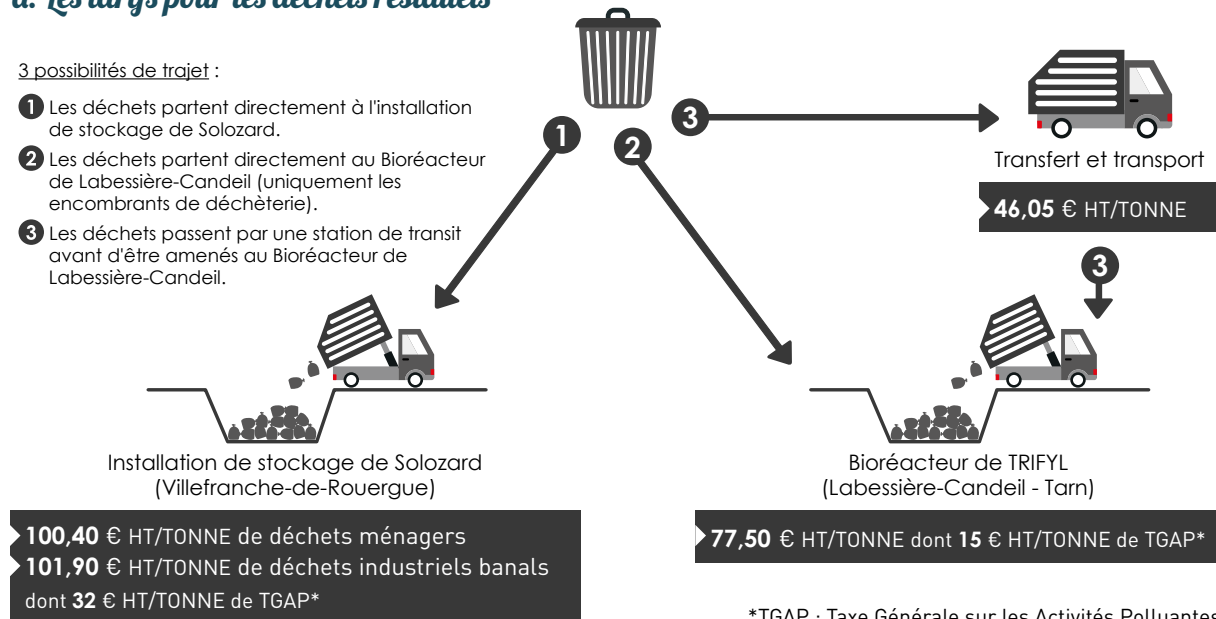
Le SYDOM ne perçoit ni taxe d'enlèvement des ordures ménagères ni redevance. Les participations des collectivités sont calculées, pour l'année, en fonction des dépenses et des recettes prévisionnelles et se répartissent entre :

- une contribution à l'habitant qui n'a pas évolué depuis 2004 et qui s'élève à :
 - 0,568 € HT par habitant pour le département,
 - 1,136 € HT par habitant pour les autres collectivités adhérentes
- une contribution à la tonne traitée dont le détail figure sur les schémas suivants :

a. Les tarifs pour les déchets résiduels

3 possibilités de trajet :

- Les déchets partent directement à l'installation de stockage de Solozard.
- Les déchets partent directement au Bioréacteur de Labessière-Candeil (uniquement les encombrants de déchèterie).
- Les déchets passent par une station de transit avant d'être amenés au Bioréacteur de Labessière-Candeil.

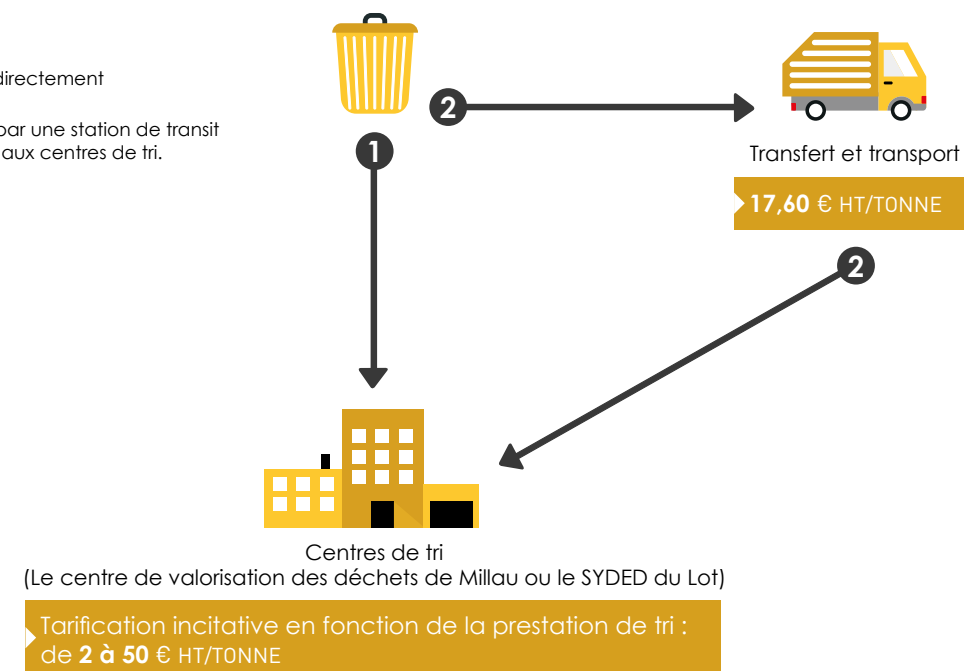


*TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

b. Les tarifs pour la collecte sélective, une tarification incitative

2 possibilités de trajet :

- Les déchets partent directement aux centres de tri.
- Les déchets passent par une station de transit avant d'être amenés aux centres de tri.



Une nouvelle tarification de la prestation de tri a été mise en place pour l'année 2017. Elle est le fruit d'un travail mené par les élus en 2016.

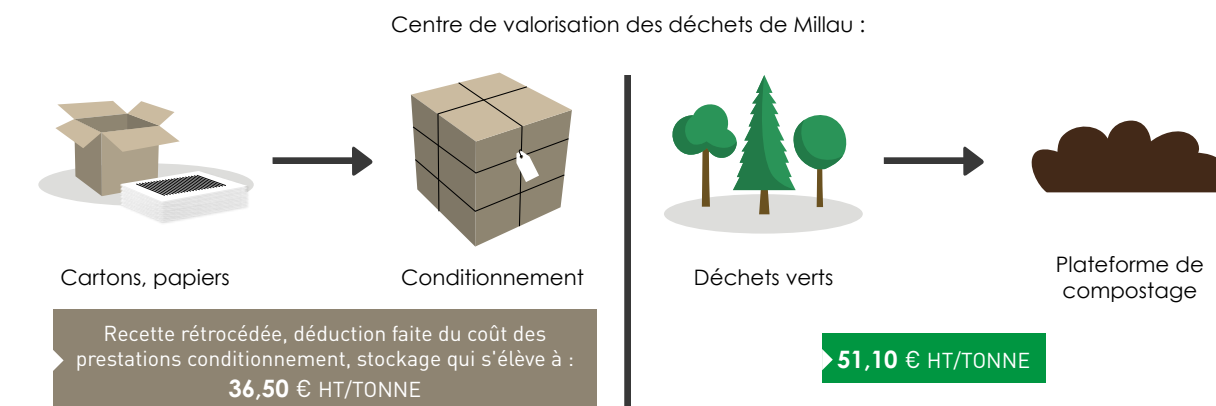
La volonté des élus est d'avoir une politique tarifaire simple : plus je trie et moins il y a d'erreurs de tri (refus), plus le tarif appliqué est bas.

Ainsi, une collectivité ayant collecté 60 kg par habitant et par an avec un taux moyen d'erreur de tri de 15 % se voit appliquer un tarif de 8 € HT par tonne collectée.

Grille tarifaire applicable aux clients adhérents au SYDOM :

PRIX UNITAIRE HT		PERFORMANCE DE COLLECTE (KG/HAB./AN)			
		P < 46	46 ≤ P < 52	52 ≤ P < 58	P ≥ 58
TAUX DE REFUS	T _{Refus} < 12.5 %	32 €	12 €	7 €	2 €
	12.5 % ≤ T _{Refus} < 18.5 %	38 €	18 €	13 €	8 €
	T _{Refus} ≥ 18,5 %	50 €	30 €	25 €	20 €

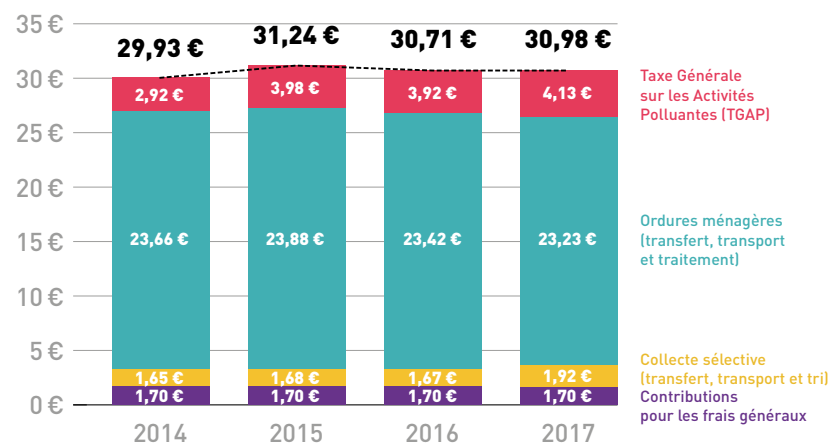
c. Les tarifs pour le conditionnement et la plateforme de compostage



3. Les indicateurs financiers

LE PRIX DU TRAITEMENT DES DÉCHETS EN AVEYRON

Le tarif moyen pondéré pour l'année 2017 ramené à l'habitant est de :



La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) pèse lourd sur les contribuables aveyronnais puisqu'elle représente 4,13 € HT par habitant. ♦

UNE POLITIQUE TARIFAIRE RIGOUREUSE

Depuis 2008, les élus du SYDOM ont privilégié une politique tarifaire visant à maîtriser les dépenses dont le SYDOM a le contrôle.

D'autres paramètres extérieurs viennent grever les tarifs :

- la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) ;
- la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA).

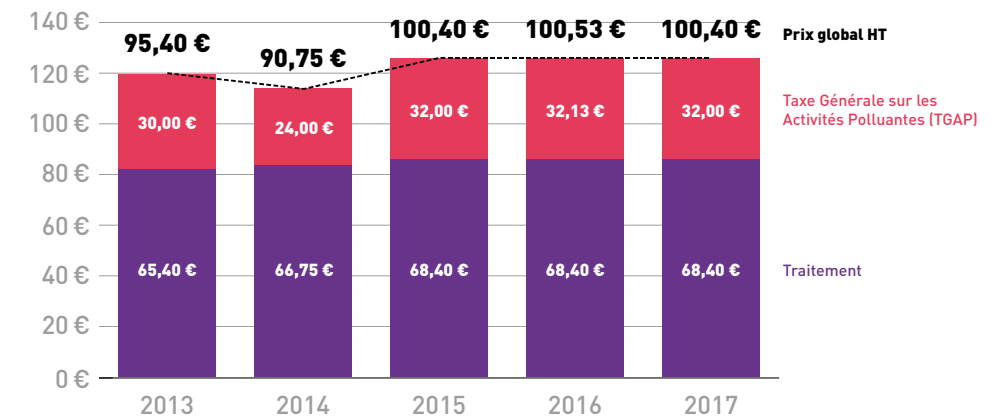
a. L'installation de stockage des déchets non dangereux de Solozard

Sur l'installation de stockage des déchets non dangereux de Solozard, le prix du traitement HT des ordures ménagères suit les évolutions conjoncturelles et le coût des travaux.

Les hausses consécutives de la TGAP et de la TVA ont considérablement alourdi la facture de nos collectivités adhérentes ; en effet la TGAP représente 1/3 du prix à la tonne.

L'Etat contribue donc de manière conséquente à l'évolution du coût de traitement des déchets.

Le prix du traitement à la tonne HT pour l'installation de stockage de Solozard est de :



L'installation de stockage des déchets non dangereux de Solozard a été certifiée ISO 14001 en 2014. Cette certification démontre une bonne gestion du site qui vise à maîtriser les impacts de cette activité sensible sur l'environnement.

Cette certification a aussi une répercussion concrète pour les clients puisqu'elle permet de bénéficier d'une Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) moindre.

En l'absence de certification, la TGAP aurait été en 2017 de 40 € HT/T.

La TGAP appliquée grâce à la certification était de 32 € HT/T.

Cela représente une économie pour nos clients de 126 459 € HT.

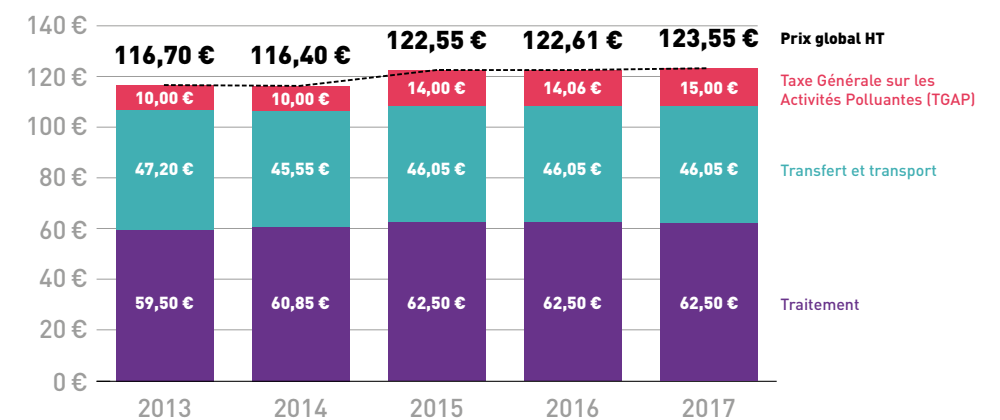
Cette certification démontre aussi la volonté des élus du SYDOM de maîtriser les dépenses.

b. Le traitement, le transfert et le transport

Avec l'externalisation du traitement des déchets à Labessière-Candeil géré par TRIFYL dans le Tarn, le prix global transfert, transport et traitement suit une progression conjoncturelle maîtrisée.

Les contributions versées à l'Etat, qu'il s'agisse de la TGAP ou de la TVA, viennent moduler de façon conséquente le prix du traitement des déchets. ♦

Le prix global à la tonne HT à partir des quais de transfert est de :





3. Les indicateurs financiers

PRODUITS DES DROITS D'ACCÈS AUX CENTRES DE TRAITEMENT DONT LA COLLECTIVITÉ EST MAÎTRE D'OUVRAGE

PRESTATIONS	PRESTATAIRES	MONTANT ANNUEL HT
Centre de valorisation des déchets de Millau	Collectivités	1 291 382 €
	Entreprises	22 779 €
Installation de stockage des déchets non dangereux de Solozard	Collectivités	1 218 887 €
	Entreprises	96 430 €

LE MONTANT ANNUEL DES PRINCIPALES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES À DES ENTREPRISES SOUS CONTRAT

PRESTATIONS	PRESTATAIRES	MONTANT ANNUEL HT
Traitement des déchets ménagers aveyronnais	Syndicat Mixte TRIFYL	4 418 404 €
Exploitation du centre de valorisation des déchets de Millau	Véolia Propreté	2 131 017 €
Tri des produits de collecte sélective du Nord Aveyron	Braley Rouergue Loca Benne	186 051 €
Tri des produits de collecte sélective de l'Ouest Aveyron	SYDED du Lot	684 996 €
Station de transit de Sainte-Radegonde : transport des déchets	National Calsat	390 905 €
Station de transit du centre de valorisation des déchets de Millau : transport des déchets	Société Méditerranéenne de Nettoyement	205 509 €
Station de transit d'Argences-en-Aubrac : transport des déchets	Etablissement Boix	99 083 €
Station de transit de Belmont-sur-Rance : transport des déchets	Transport Arles	35 819 €
Station de transit de Saint-Affrique : transfert et transport des déchets	Transport Arles	99 120 €
Station de transit de Lestrade-et-Thouels : transport des déchets	Transport Cazottes	53 853 €
Station de transit d'Espalion : transport des déchets	National Calsat	132 323 €
Station de transit de Decazeville : transport des déchets	National Calsat	106 740 €
Station de transit de Villefranche-de-Rouergue : transport des déchets	Transports Marty	35 551 €
Valorisation en Combustible Solide de Récupération (CSR) des refus du centre de tri de Millau	Recycling Connexion	142 685 €
TOTAL		8 540 939 €



4. Les indicateurs environnementaux

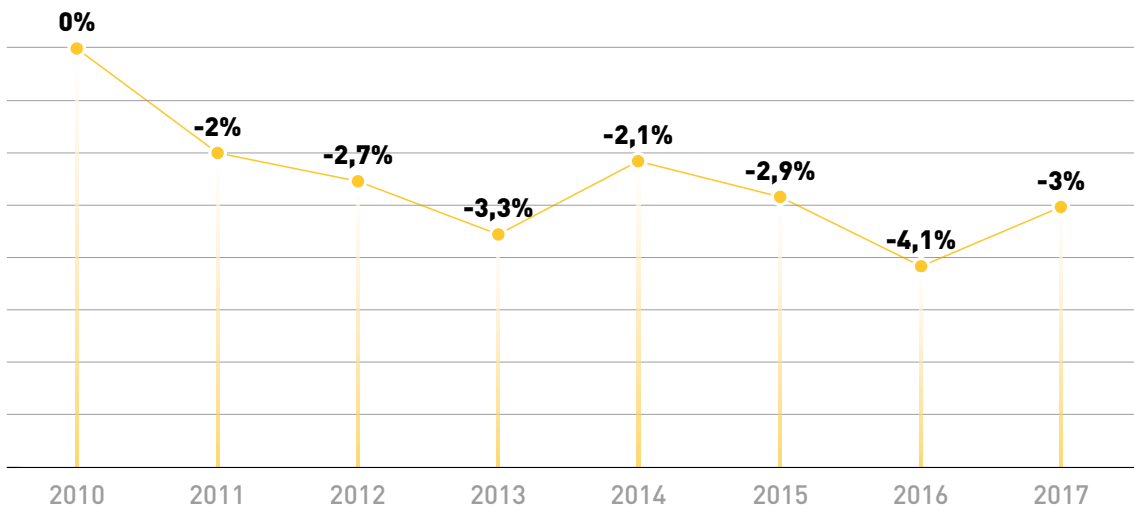
DIMINUER LA QUANTITÉ DE DÉCHETS MÉNAGERS PRODUITS

Conformément à l'article L. 541-1 du Code de l'environnement, le SYDOM et ses collectivités adhérentes sont tenus par des objectifs en matière de prévention et de valorisation des déchets. L'atteinte de ces objectifs demeure un enjeu partagé avec les Aveyronnais et les entreprises à l'échelle du territoire.

La quantité de déchets ménagers et assimilés produits par habitant doit diminuer de 10 % en 2020 par rapport à 2010. Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) correspondent à la totalité des déchets des ménages et des activités économiques pris en charge par le service public hors déblais et gravats. Par DMA, il faut donc entendre les ordures ménagères résiduelles, la collecte sélective dans son ensemble (verre compris) et les déchets collectés en déchèterie que les producteurs soient les ménages ou les entreprises.

Ne gérant pas les déchèteries, le SYDOM assure un suivi des quantités de déchets ménagers et assimilés produits, limités aux ordures ménagères, à la collecte sélective et au verre.

Ratio à l'habitant : ordures ménagères + collecte sélective + verre



Avec comme année de référence 2010, on constate une baisse progressive des quantités cumulées d'ordures ménagères, de collecte sélective et de verre produits. ♦

4. Les indicateurs environnementaux

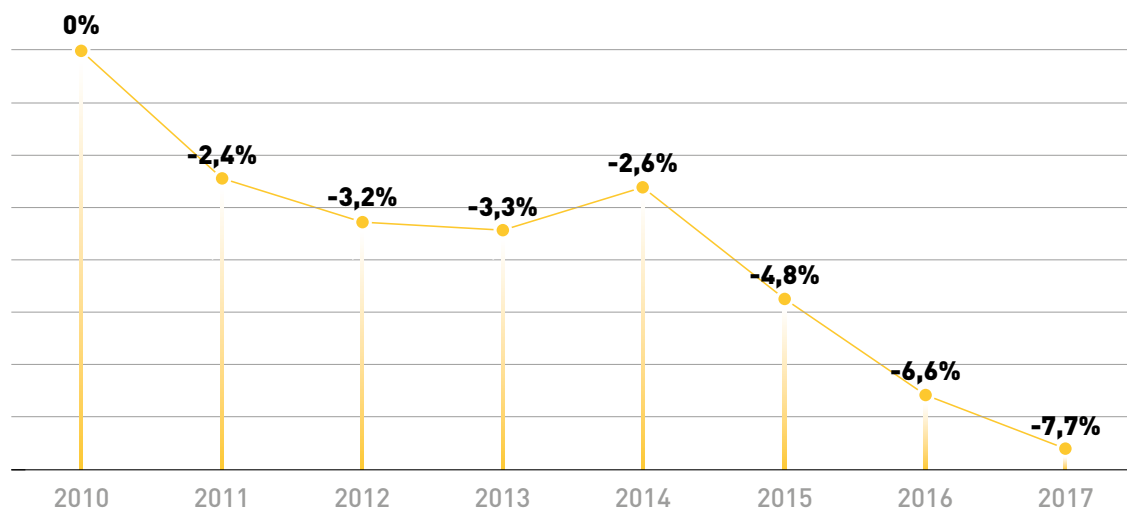


DIMINUER LA QUANTITÉ DE DÉCHETS ENFOUIS

La quantité de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage doit baisser de 30 % en 2020 par rapport à 2010 et de 50 % en 2025.
Par déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage, il est entendu les déchets non dangereux de type ordures ménagères, déchets d'activités économiques, tout venant de déchèterie, refus de tri ...

Le SYDOM suit uniquement l'évolution des flux d'ordures ménagères et de refus de tri, déchets dont il a la gestion.

Ratio à l'habitant : ordures ménagères + refus enfouis



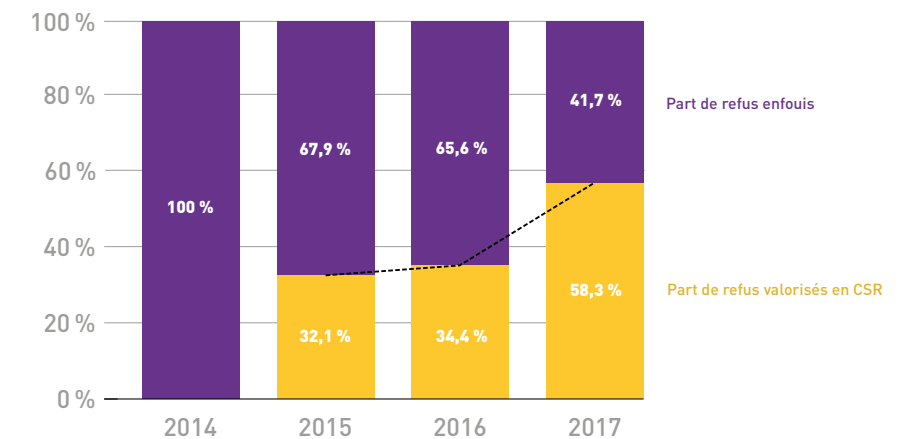
On constate une nette baisse des quantités d'ordures ménagères enfouies depuis l'année 2010 avec une baisse prononcée à partir de 2015, année à partir de laquelle une valorisation des refus du centre de tri de Millau a été lancée. ♦

-7,7% d'ordures ménagères enfouies par habitant en 2017

DÉVELOPPER LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS NE POUVANT ÊTRE RECYCLÉS EN L'ÉTAT

Il subsiste dans le gisement des déchets une fraction qui ne peut être recyclée en l'état des techniques disponibles et qui résulte d'une collecte séparée ou d'une opération de tri. Cette fraction correspond notamment aux erreurs de tri appelé refus. La valorisation énergétique de cette fraction est à développer. Par valorisation énergétique, il est entendu l'incinération avec production d'énergie ou la valorisation en Combustibles Solides de Récupération (CSR). Le SYDOM a développé cette dernière solution. En effet, depuis le début de l'année 2015, la valorisation des refus du centre de tri de Millau en CSR a été expérimentée et étendue à l'ensemble des refus du centre de tri courant 2017. ♦

Evolution de la part de refus valorisé énergétiquement :

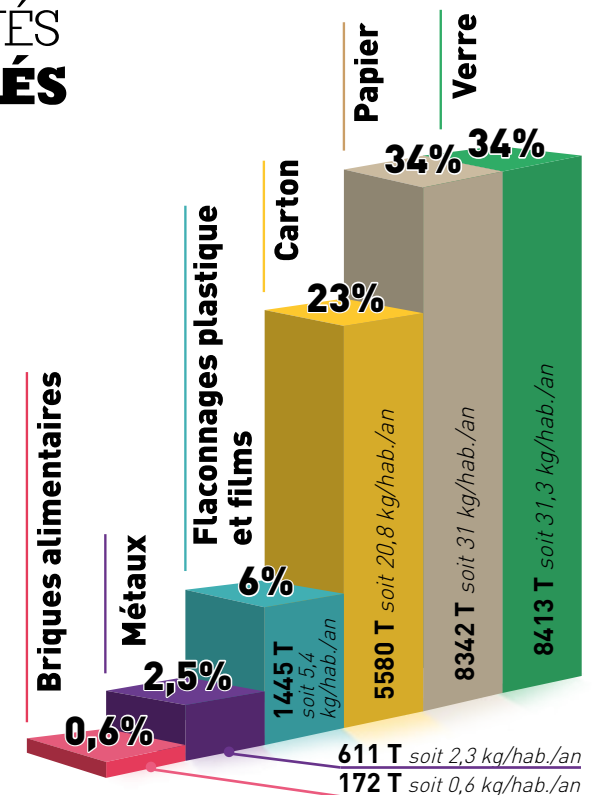


AUGMENTER LES QUANTITÉS DE DÉCHETS VALORISÉS

a. 91,4 kg de déchets recyclables valorisés

En 2017, chaque Aveyronnais a permis de valoriser 91,4 kg, soit 2,2 kg de plus qu'en 2016. Cela représente 24 563 tonnes valorisées. Dans les gisements de papiers et de cartons, le SYDOM a intégré les matériaux issus des déchèteries et des points d'apport volontaire gérés par les collectivités adhérentes.

24 563 tonnes valorisées en 2017
+2,2 kg/hab./an entre 2016 et 2017
91,4 kg/hab./an
93,3 % du gisement des emballages est capté



4. Les indicateurs environnementaux

b. 93% des emballages ménagers captés

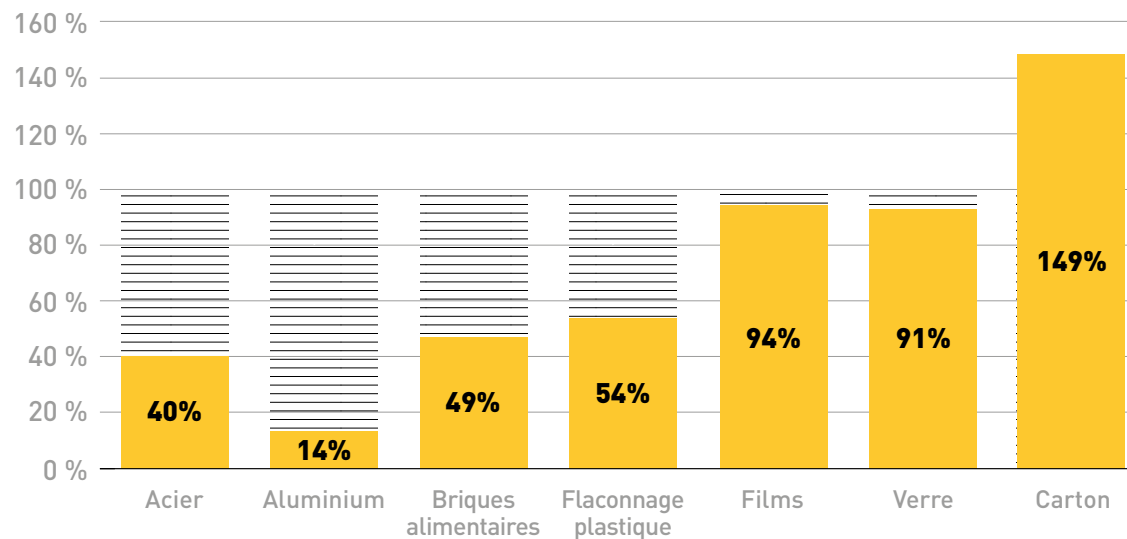
Le taux de recyclage matière doit être porté à 75 % des emballages ménagers depuis 2012, conformément aux exigences du Grenelle de l'Environnement. Cet objectif porte sur les emballages uniquement ; le papier n'entre pas en compte.

Avec 60,4 kg/hab./an valorisés sur un gisement d'emballages de 64,79 kg/hab./an, 93 % des emballages ménagers ont ainsi été recyclés et valorisés en 2017.

Le gisement de référence s'appuie sur les données fournies par l'éco-organisme en charge des emballages : CITEO et ne porte que sur les emballages des ménages.

Le taux de captage du carton est supérieur à 100 % car il comprend des cartons issus d'activités économiques non pris en compte dans les gisements de CITEO.

Part du gisement des emballages capté en 2017 :



Nombres de déchets ménagers recyclables demeurent encore présents dans les sacs noirs. Il convient donc de poursuivre l'effort et d'améliorer les performances de certains matériaux tels que les métaux, les bouteilles et flaconnages plastiques et les briques alimentaires.

c. Le bilan environnemental du recyclage



≈ 28 640 tonnes de matières premières économisées
Pétrole, gaz naturel, sable, bois, minerais ...



≈ 8 716 tonnes de CO2 évitées
Emission domestique annuelle de gaz à effet de serre équivalent à une commune de 5 200 habitants.



≈ 687,1 millions de litres d'eau économisés
Consommation annuelle d'une commune de 12 500 habitants.



≈ 172 803 MWh économisés
Consommation annuelle d'un bassin de population de 16 800 habitants.

Calculs réalisés sur la base du logiciel E-tonnes de CITEO.

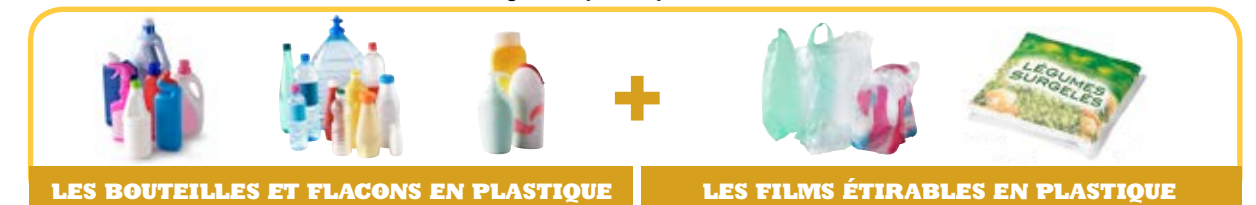
Ces chiffres estimés d'après les quantités de déchets recyclés en Aveyron, démontrent que le geste de tri a un réel impact bénéfique sur l'environnement :

- Moins de matières premières ont été utilisées ;
- Des économies d'eau et d'énergie ont été réalisées ;
- Des rejets de gaz à effet de serre ont pu être évités.

ETENDRE PROGRESSIVEMENT LES CONSIGNES DE TRI A L'ENSEMBLE DES EMBALLAGES PLASTIQUE

En collaboration avec ses collectivités adhérentes, le SYDOM a engagé une réflexion en vue du passage à l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques.

A l'heure actuelle, nous trions les emballages en plastiques :



L'extension des consignes de tri portera sur :



L'extension des consignes de tri des emballages plastiques vise à simplifier la consigne donnée aux habitants, mais elle génère de nouvelles contraintes sur la collecte, le transfert et le tri avec de nouveaux emballages plus nombreux, plus petits et plus sales.

Afin de préparer au mieux le passage à l'extension des consignes de tri et d'en mesurer toutes les incidences, le SYDOM et ses collectivités adhérentes ont lancé une étude commune dont la finalité est de :

- Harmoniser et simplifier les consignes de tri données aux habitants à l'échelle du département ;
- Mettre en place l'organisation de collecte en adéquation avec ces consignes ;
- Adapter le centre de tri aux flux collectés. ♦



*DEA : Déchets d'Éléments d'Ameublement

Depuis le 1^{er} juin 2015, le SYDOM a contractualisé avec Éco-mobilier pour les Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) afin de permettre aux collectivités aveyronnaises de bénéficier d'un plan de déploiement de la collecte séparée des DEA et d'obtenir des soutiens plus favorables qu'à titre individuel.

Les déchèteries aveyronnaises ont ainsi collecté, en 2017, 4 526 tonnes de déchets d'éléments d'ameublement, soit 16,4 kg par habitant.

Le SYDOM a un rôle de coordinateur et de gestion du contrat (suivi, déclaration ...). L'ensemble des soutiens est directement versé aux collectivités.

Ainsi pour l'année 2017, le total des soutiens s'élèvera à 271 468 €.

Cela représente 60 € par tonne de DEA collectée ou 1 € par habitant. ♦

4 526 tonnes de DEA collectées en 2017
16,4 kg/hab/an
- 0,9 kg/hab/an entre 2016 et 2017



DEUX CAMPAGNES DE COMMUNICATION EN 2017

« *Je doute donc je trie !* »

Sur notre territoire, même si le geste de tri est plutôt bien fait, les performances de tri ont tendance à stagner. Ce n'est pas la qualité du tri qui est remise en question mais plutôt les quantités qui ne décollent plus.

En cause : des consignes historiques « propres et secs dans le bac jaune » et « en cas de doute, je jette à la poubelle noire » qui font du geste de tri une exception, limitant inévitablement les quantités de collecte sélective. Face à ce constat, il s'agissait d'inverser la tendance afin de rompre avec les anciennes consignes. C'est pourquoi, un virage en communication a été amorcé depuis 2015 et dont l'objectif est d'interpeller le public.

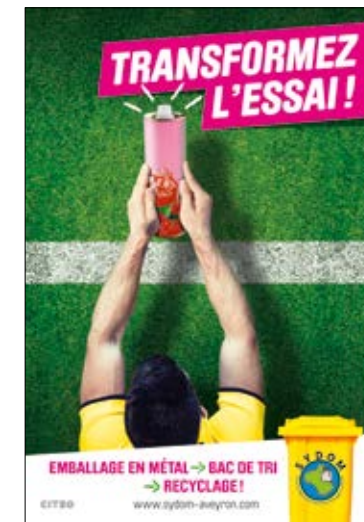
Cette campagne a été conçue pour lever les doutes et encourager le geste de tri. Le tri doit donc devenir systématique avec un seul mot d'ordre : je doute donc je trie !

« *Transformez l'essai !* »

En matière de développement durable, le tri incarne un engagement citoyen, premier geste pour l'environnement. Il reste pourtant encore trop occasionnel car 87% des Français trient leurs déchets, mais seulement 44% d'entre eux le font de manière systématique.

Afin d'interpeller les citoyens et changer les comportements, une nouvelle campagne d'affichage portée par le SYDOM, a été réalisée à l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets sur l'ensemble du département.

L'axe de travail de cette campagne fait référence au milieu sportif. Compte tenu de l'ancrage local, nous avons souhaité reprendre l'univers du rugby pour l'évocation de ses valeurs collectives. Le message de cette campagne est simple : « Transformez l'essai ! » car n'oublions pas que l'objectif de cette campagne est de faire du tri un automatisme. Il ne suffit pas de faire un simple essai en matière de tri mais plutôt de le transformer en geste systématique. ♦



6. Renforcer la communication



LA SENSIBILISATION EN MILIEU SCOLAIRE

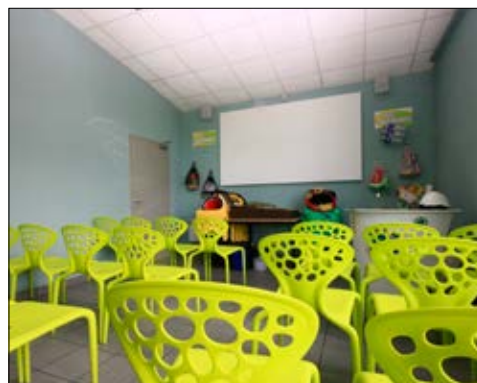
L'Education au Développement Durable étant aujourd'hui ancrée dans toutes les disciplines tout au long de la scolarité, le SYDOM Aveyron propose donc une animation pédagogique d'une demi-journée sur la thématique des déchets, destinée aux classes de CE2, CM1 et CM2 des établissements scolaires situés sur le périmètre du SYDOM.

Assurées par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) du Rouergue pour le compte du syndicat départemental, ces animations scolaires prises en charge par le SYDOM à hauteur de 80% du coût, sont indispensables car elles permettent d'initier très tôt aux bonnes pratiques environnementales en matière de prévention et de tri des déchets. 43 demi-journées ont donc été réalisées durant l'année scolaire 2016/2017 permettant de sensibiliser 890 jeunes aux gestes éco-citoyen.

Afin de concrétiser ces sensibilisations réalisées par le CPIE, les enseignants ou les agents de collectivité, le SYDOM finance le transport des établissements scolaires pour la visite des équipements de traitement et de valorisation (centres de tri de Millau et Figeac, installation de stockage des déchets de Solozard, bioréacteur de Labessière-Candeil). Ce transport est soutenu à hauteur de 1 euro le kilomètre. En 2017, seuls 10 établissements scolaires ont demandé ce soutien représentant ainsi un montant de 1 010 euros versés par le SYDOM. ♦

LES VISITES DES ÉQUIPEMENTS DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION

Afin de faire toucher du doigt la réalité du traitement des déchets en Aveyron, le SYDOM invite tous les publics à venir découvrir ses installations de traitement : centre de valorisation des déchets de Millau et l'installation de stockage des déchets de Solozard. Ces visites ont été très plébiscitées en 2017 et rencontrent un public toujours plus nombreux. C'est ainsi que 33 visites ont été effectuées regroupant 977 visiteurs. ♦



DES OUTILS SPÉCIFIQUES POUR LE DISPOSITIF ÉCO-MOBILIER

Afin de présenter la filière de collecte et de recyclage des meubles usagés à la population, des outils ont été réalisés par le SYDOM pour les collectivités bénéficiant d'une benne Éco-mobilier sur leur déchèterie.

Plaquettes, affiches, banderoles, communiqué de presse et signalétique spécifique ont été élaborés par le SYDOM et remis gracieusement aux collectivités. ♦

LES FORMATIONS DESTINÉES AUX AGENTS EN CHARGE DE LA COLLECTE DES DÉCHETS

Avec la montée en charge du déploiement des bennes Éco-mobilier dans les déchèteries aveyronnaises, il s'avérerait fort judicieux de mettre en place une formation dédiée aux gardiens de déchèteries afin d'explicitier les changements et leur rôle dans ce dispositif.

7 déchèteries supplémentaires ont été équipées en 2017 aussi, 10 agents de collectivités (gardiens de déchèterie, ambassadeurs du tri, responsables techniques) ont pu suivre ce module en octobre 2017. ♦

43 animations en milieu scolaire pour un total de **890** élèves

33 visites de nos installations soit **977** curieux sur nos sites

19 déchèteries équipées d'**1** benne Éco-mobilier





Rapport d'activité édité par

le SYDOM Aveyron

3, place de la Mairie 12510 OLEMPES

Directeur de la publication :

Patrice COURONNE,
Président du SYDOM Aveyron.

Conception graphique :

ICOM - www.icom-communication.fr

Infographie/mise en page/préresse :

SYDOM Aveyron

Impression :

Groupe Burlat
Tirage en 500 exemplaires
Juin 2018

Crédits photographiques :

SYDOM Aveyron, TRIFYL,
communauté de communes
MILLAU GRANDS CAUSSES, Freepik,
CITEO (P. ANTOINE, F. CATELOY, W. ALIX,
E. NOCHER, A. SPERBER, L. VAUTRIN,
W. BEAUCARDET, M. GARROUTEIGT,
C. MALETTE, JM. DE FORCEVILLE).

Agence et imprimeur certifiés FSC.





**Syndicat Départemental des
Ordures Ménagères de l'Aveyron**

3, place de la Mairie - 12510 Olemps
Tél. 05 65 68 34 49 - Fax 05 65 68 34 41
sydom.aveyron@wanadoo.fr
www.sydom-aveyron.com